

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 11	<b>Séance du mardi 08 juin 2021</b> L'an deux mille vingt-et-un et le huit juin l'assemblée régulièrement convoqué le 02 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Robert AYMARD.
<b><u>Présents</u></b> : 9	
<b><u>Votants</u></b> : 9	<b><u>Sont présents</u></b> : Robert AYMARD, Serge GISSE, Jean -Claude LOISEL, Jean-Paul PAPELIER, Sylvie BEGUIER, Romain MISSEGUE, Murielle POMMIER, Henri RUHER, Monique TESSON <b><u>Représentés</u></b> : <b><u>Excuses</u></b> : Erick CANTELAUBE, Jean-Christophe SIMONET <b><u>Absents</u></b> : <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Sylvie BEGUIER

---

## **DELIBERATIONS**

### 1. Création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Dominique Loisel a un avancement de grade au poste de rédacteur principal 2-ème classe

Pour lui permettre d'être employé à ce nouveau grade il est nécessaire de créer un emploi de rédacteur principal 2-ème classe à compter du 01 juillet 2021 et de supprimer le poste de rédacteur

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du **01-07-2021** pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

#### **DECIDE :**

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

<b>EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES</b>	<b>Durée Hebdomadaire</b>	<b>Effectif Budgétaire</b>	<b>Effectif Pourvu</b>	<b>Fonctions</b>
<b><u>Cadre emploi</u></b> <b><u>Rédacteur principal 2ème classe</u></b>	<b>16.25</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<i>Secrétaire de mairie</i>
<b><u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u></b> Adjoint technique	<b>32.50</b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>1</u></b>	<i>Cantonnier</i>

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Vote : pour : 9

2. Vote de crédits supplémentaires -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
022	Dépenses imprévues	-5400.00	
61521	Entretien terrains	900.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	1500.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1000.00	
6413	Personnel non titulaire	15000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		15000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>15000.00</b>	<b>15000.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
020	Dépenses imprévues	-2900.00	
2131	Bâtiments publics	1900.00	
2157	Matériel et outillage de voirie	1000.00	
2152	Installations de voirie	2074.00	
2151	Réseaux de voirie		2074.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2074.00</b>	<b>2074.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>17074.00</b>	<b>17074.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : pour : 9

3. Demande de subvention au Conseil Départemental pour changement de deux chaudières -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer les deux chaudières des deux logements locatifs "Presbytère".

Des devis ont été demandés à différentes entreprises.

Le mieux disant est la SARL Nicolas BUTTIGIEN qui propose le remplacement des chaudières par des pompes à chaleur AIR/ EAU pour un montant HT de 10793.52 euros l'unité soit 21587.04 euros HT les deux.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 25% du montant total HT soit 5396.76 euros dans le cadre des Contrats de Projets Communaux.

Vote : pour : 9

#### 4. Tarifs 2021 salle de Convivialité

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la location de la salle de Convivialité applicables au 1er Juillet 2021.

Les contrats de location conclus avant cette date conserveront les anciens tarifs.

Une modification est demandée au niveau du paragraphe 5-1 Conditions particulières de location = Clarification de la gestion des déchets

Tarifs

Serge Gisse demande la gratuité de la salle pour les associations Bourgnacoises

Sylvie Bégurier regrette l'augmentation des tarifs au niveau des associations hors communales

Vote : pour : 9

#### 5. Subvention Amicale Laïque de les Lèches

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des enfants de Bourgnac fréquent l'école de les Lèches. L'amicale laïque participe aux frais de bus pour les sorties scolaires.

Le conseil municipal DECIDE d'allouer une aide de 100 € à l'amicale laïque de les Lèches pour participer aux frais de bus pour la sortie de fin d'année dans une ferme pédagogique à Villeneuve.

Vote : pour : 9

#### 6. Détermination des ytaux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 juin 2021

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

- (facultatif si le taux est inférieur à 100 %) de décider que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante ou arrondi à l'entier supérieur) (\*).

Vote : pour : 9

## **DIVERS**

- **Devis en cours pour réparation des routes**, 1<sup>er</sup> devis de 25 000 €
- **Congés Dominique Loisel**

Marion remplacera Dominique durant ses congés. Elle travaille sur Ginestet en immersion depuis avril en contrat Aidé. Elle est pressentie pour assurer le remplacement de la secrétaire lors de son départ à la retraite en septembre 2022 sur Ginestet et sur Bourgnac.

Pour le moment elle fera les remplacements de congés pour commencer son intégration.

- **Agent Technique** : Il a été convoqué par Monsieur le Maire dans la semaine pour s'entendre notifier d'un blâme.
- **Demande de prêt de la salle aux associations** :
  - L'association Gym Dynamic Mussidanaise section Yoga demande le prêt de la salle de convivialité les mardis soir. Le maire ne souhaite pas donner une suite favorable.
  - Association théâtre Sourzac : demande de prêt de l'annexe mairie pour les répétitions et de la salle de convivialité pour un festival. Robert Aymard est d'accord pour le prêt de la salle dans le cadre du festival mais ne souhaite pas la mise à disposition de l'annexe de la mairie pour les répétitions.

- **Proposition de Laurence Cappelletto** :

Pour gérer le surplus de production (fruits, légumes, œufs...) sur la commune, elle souhaite la mise en place d'un panneau d'annonce devant la mairie, page Facebook, annonce dans le Petit Bourgnacois, pour sensibiliser au gaspillage et informer ceux qui souhaitent donner leur surplus

Elle souhaite également la création de bacs au sol au cimetière pour récupérer la terre des pots dans l'un et les pots à récupérer dans l'autre.

Concernant le cimetière Serge Gisse répond que le système actuel est suffisant.

Concernant la gestion des surplus de production, c'est une initiative louable mais difficilement gérable au niveau de la commune. Le Conseil souhaite que Laurence Cappelletto monte son projet et il sera effectivement possible de l'épauler par voie d'annonces.

- **Evènements Vallée de la Crempse**

Le maire de Beleymas souhaiterait organiser des évènements mutualisés sur plusieurs communes de la Vallée. Monsieur Aymard lui a conseillé de se mettre en rapport avec Monique Tesson présidente de Bourgnac Animations.

- **Permanences bureau de vote** :

Dominique communiquera le planning prochainement